



ISTITUTO COMPRENSIVO TREVIGLIO “GROSSI”

Via Senator Colleoni, 2 - 24047 - TREVIGLIO – BG

Tel. 0363/49459 – Fax 0363/307049

C.F. 93045790164 – Codice meccanografico BGIC8AD00P

bgic8ad00p@pec.istruzione.it; bgic8ad00p@istruzione.it - www.icgrossitreviglio.edu.it

FORMULAIRE DE SIGNATURE DE L'ACCORD DE CO-RESPONSABILITÉ

Les soussignés et les parents ou les tuteurs de l'enfant qui fréquente la section de classe de l'école :

Enfance Primaire Secondaire ainsi que l'élève lui-même,

ils déclarent

d'avoir lu (disponible en version numérique sur le site de l'Institut dans la rubrique Réglementation/accord de coresponsabilité) et de **signer**

- le *Pacte de co-responsabilité* approuvé par le Conseil d'Institut le 24/06/2020
- *Intégration dans le Pacte de co-responsabilité pour les contrastes Covid-19* résolue par le Conseil d'Institut le 10/09/2020

La signature de cet accord engage les parties à le respecter en toute bonne foi. D'un point de vue juridique, elle ne dégage pas ceux qui y souscrivent de toute responsabilité en cas de non-respect de la réglementation relative à l'endiguement de l'épidémie de Covid-19, des règles ordinaires de sécurité au travail et des directives nationales.

Treviglio,

Le proviseur M.me, le professeur Annalisa Settimio

Treviglio,

Les parents (ou le titulaire de la responsabilité parentale)**

L'élève

.....

**indiquer alternativement (cocher) si A ou B

A. Dans le cas de parents séparés/divorcés ayant la garde les deux, la signature des deux parents étant requise (voir article 155 du Code civil, modifié par la loi n° 54 du 8 février 2006), chaque parent doit envoyer par e-mail ou remettre ce formulaire sur papier à l'enseignant de section/au chef d'équipe/au coordinateur de classe

B. Si le modèle est signé par un seul des parents, la déclaration suivante doit également être signée :

En vertu et pour les effets du D.P.R. 445/2000 et ss.mm.ii., conscient des sanctions pénales visées à l'art. 76 du D.P.R. susmentionné en cas de fausses déclarations, je déclare sous ma responsabilité personnelle d'exprimer également la volonté de l'autre parent exerçant l'autorité parentale de l'élève qui connaît et partage les choix effectués.

Signature